



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20241017-2024101701-DE

11 - enregistrement - NOTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2024101701

Date de la
convocation
11/10/2024

Date
d'affichage
11/10/2024

Nombres de
membre
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Aurélie BLOT, Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN, Catherine FOUCAULT, François DAUBIN

Absent donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

Délibération 2024101701

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Avenant 1 marché de travaux EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Vu la délibération 2024032602 du 26.03.2024 notifiant la tranche ferme du marché EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE pour un montant de 1 221 803.59 € HT / 1 466 164.31 € TTC de travaux comme suit :

LOT	ENTREPRISE	Tranche Ferme
1	MALET COUVERTURE	
2	PLAISANCE SAS	132 000.00 €
3	3DCONSTRUCTION	147 465.47 €
4	PROJECTENDUIT	4 379.27 €
5	BORDILLON	183 031.34 €
6	JL BURETTE	123 456.50 €
7	SARL ISOLUX	101 500.00 €
8	SK CONSTRUCTION	47 000.00 €
9	LEROY SEB DECO	20 635.00 €
10	GROUPE BENARD	15 848.00 €
11a	LTM GROUPE	271 000.00 €
11b	PHREATECH	82 091.00 €
12a	IRALI	56 947.01 €
12b	INEO	36 450.00 €
Total HT		1 217 430.84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20241017-2024101701-DE

Enregistrement NOTES



Conseil Municipal **Délibération numéro 2024101701**

Valide l'avenant n°1 en diminution de 1 627.20 € HT pour le lot 10 : suppression de la fourniture de 3 tables neuves, celles existantes seront réutilisées.

Le Maire,

Florence BONDUEL

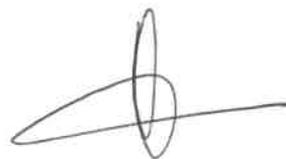
PO




La Secrétaire de séance,

Aurélia Blot.

Conseillère municipale.



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>